



Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 29 juin 2026

Secrétaire de séance :
Nicole DUCLOS

Date d'affichage : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :	45
Nombre de conseillers présents :	35
Nombre de pouvoirs :	9
Nombre de Votants :	44
Nombre de voix POUR :	44
Nombre de voix CONTRE :	0
Abstentions	0

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Callac, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Ducournau, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Saint-orens, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Barnadas, Lartigolle, Dufau Philippe, Sarran remplacé par Saint-Orens, Lajus, Lux, Palangue-Maraleigne, Plouvier-kunz, Périssé, Lamarque.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Michel Chanut, de M. Barnadas à Mme Callac, de M. Philippe Dufau à M.Persoons, de M.Lajus à Mme Descoubet, de Mme Lux à Mme Valérie Dufau, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Plouvier-Kunz à M. Faure, de M.Périssé à M. Labenne, de M. Lamarque à M. Langlade.

Objet : Subvention et participation 2026 : modification de la participation auprès du SMBV Midour Douze.

Monsieur le Président rappelle la délibération du 27/04/2026 approuvant les subventions et participations attribuées lors du vote du budget 2026 où une subvention de 12 767 € avait été validée pour le SMBV Midour Douze.

Le SMBV Midour Douze a envoyé le titre pour la subvention de 2025 qui a été réglée par mandat le 12/05/2026.

Le titre pour la subvention de 2026 a été émis également pour un montant de 12 767 €.

De ce fait, le montant prévu au budget n'est plus valable.

Monsieur le Président demande l'autorisation à l'Assemblée de modifier le montant de la subvention inscrite au Budget 2026 afin de pouvoir verser la somme demandée soit 12 767 €.

Les membres du conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants soit 44 suffrages exprimés dont 44 Pour, 0 Contre et 0 Abstention :

AUTORISE Monsieur le Président à modifier le montant de la subvention inscrite au Budget 2026 afin de pouvoir verser la somme demandée soit 12 767 €.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 09 juillet 2026
et sa publication le 09 juillet 2026

Le Président,
Stéphane PERSOONS

